

## **Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de HARGNIES.

### **Présents :**

Bernard DEFORGE, Teddy BISKUPSKI, Stéphane THIBAUX, Delphine DEHOUX, Anne CHARLES, Sylvie GUIOT, Guillaume GESNOT, Ludovic CAILTEUX.

### **Absents :** aucun

Teddy BISKUPSKI est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

### **1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 février 2022.**

Le compte-rendu de la séance du 17 février 2022 est adopté à l'unanimité de tous les membres présents.

### **2- Réorganisation du bureau et des commissions.**

Suite à la démission de deux conseillers municipaux et d'un adjoint une réorganisation du bureau et des commissions est nécessaire.

Le 3<sup>ème</sup> adjoint sera Delphine DEHOUX, déléguée aux finances.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint Teddy BISKUPSKI reçoit la délégation aux travaux.

La répartition des indemnités aux adjoints et conseillers délégués qui était de 8,07 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique passe à 10,76 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique pour les 3 adjoints.

La réorganisation des commissions est la suivante :

#### **Commission Manifestations officielles, sportives, culturelles, tourisme et communication :**

Teddy BISKUPSKI, Anne CHARLES, Guillaume GESNOT, Ludovic CAILTEUX,

#### **Commission Forêt, Chasse et Agriculture :**

Stéphane THIBAUX, Teddy BISKUPSKI, Ludovic CAILTEUX, Guillaume GESNOT

#### **Commission des travaux :**

Delphine DEHOUX, Guillaume GESNOT, Stéphane THIBAUX, Ludovic CAILTEUX, Teddy BISKUPSKI.

### **Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Sont élus ainsi qu'il suit au scrutin secret à l'unanimité, les délégués de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en remplacement des délégués démissionnaires :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES :

- Sylvie GUIOT 8 voix

- Anne CHARLES 8 voix

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :

- Guillaume GESNOT 8 voix

**Délégué au PNR**

Sylvie GUIOT est désignée déléguée au PNR

**Délégué à la SPL**

Anne Charles est désignée déléguée à la SPL

**3- Modification des statuts de la SPL Rives de Meuse**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la modification proposée par la SPL à ses statuts

Ainsi, le conseil municipal après en avoir délibéré ;

- vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-1 ;
- vu, le code de commerce ;

1° - approuve :

Le projet de modification de l'article 3 des statuts de la SPL Rives de Meuse dont la collectivité est actionnaire, selon les modalités suivantes ;

Ancienne rédaction

La Société a pour objet :

L'exploitation de tout équipement à vocation sportive, récréative ou de loisirs dépendant de l'une des collectivités territoriales ou groupement de collectivités actionnaires et, notamment, du Centre Aqualudique « Rivéa » de GIVET et du Parc « TerrAltitude » de Fumay où elle accueillera les écoles et ALSH du territoire.

En outre, il pourra être également confié à la société, l'organisation d'événements à caractère touristique, sportif ou culturel sur le territoire communautaire.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Conformément à l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Nouvelle rédaction

La Société a pour objet :

L'exploitation de tout équipement à vocation sportive, récréative, de loisirs, culturelle, patrimoniale, événementielle, d'hébergement et de restauration dépendant de l'une des collectivités territoriales ou groupement de collectivités actionnaires et, sans être limitatif, notamment :

- Du centre aqualudique « RIVEA » de GIVET,
- Du parc « TERRALITUDE » de FUMAY,
- De la « CITADELLE CHARLEMONT » de GIVET et de sa zone d'activité touristique « Charlemont- Condé – Walcourt ».

où elle accueillera les écoles et ALSH du territoire.

En outre, il pourra être également confié à la société, l'organisation d'événements à caractère touristique, sportif ou culturel sur le territoire communautaire.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Conformément à l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

2° - autorise :

Son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de l'Epl à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-1 du CGCT, le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification

#### **4- Délibération sur la participation financière de la commune aux travaux de la FDEA sur les Vieux Moulins d'Hargnies**

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la FDEA pour la dissimulation des réseaux aux Vieux Moulins d'Hargnies

##### Travaux de dissimulation des réseaux électroniques aux Vieux Moulins :

Participation de la commune	38.132,23 €
Frais d'étude	840,00 €
<u>Travaux de dissimulation électrique :</u>	
Participation de la commune	23.423,63 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de réaliser ces travaux de dissimulation des réseaux.

**5- Information sur l'indemnité du Maire au titre de ses fonctions de vice-président de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de l'indemnité qu'il a perçue en 2021 au titre de ses fonctions de vice-président au sein de la Communauté de Communes.

**6- Espace Jean Jamin**

Monsieur le Maire fait la proposition de nommer l'espace de repos en haut du sentier du Pas Bayard :

Espace Jean JAMIN, 1945-2022

Anthropologue français,

Auteur du livre

« *La Tenderie aux grives chez les Ardennais du plateau* »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

**7- Comptes administratifs et comptes de gestion 2021**

Madame Delphine DEHOUX commente avec précision le tableau qui rassemble les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes.

Les copies des documents comptables, résultats d'exécution, comptes administratifs et affectation des résultats sont distribués aux conseillers municipaux

Après présentation et examen des pièces comptables, Monsieur Bernard DEFORGE, Maire, se retire.

Le conseil municipal, à l'exception de Monsieur Bernard DEFORGE, approuve à l'**unanimité** les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2021 dont les résultats globaux se présentent comme suit :

**Budget principal :**

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	résultat de clôture exercice 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 156 213,38 €		258 342,59 €	102 129,21 €	199 856,09 € 151 542,00 €	- 48 314,09 €	53 815,12 €
FONCT	358 048,95 €	349 787,76 €	153 454,02 €	161 715,21 €			161 715,21 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	161 715,21 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	161 715,21 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## Opérations forestières :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	résultat de clôture exercice 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 1 680,00 €		- 1 867,19 €	- 3 547,19 €	35 434,00 €	- 35 434,00 €	- 38 981,19 €
FONCT	38 881,39 €	1 680,00 €	126 639,05 €	163 840,44 €			163 840,44 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	163 840,44 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	38 981,19 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	124 859,25 €
Total affecté au c/ 1068 :	38 981,19 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## Lotissement :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	résultat de clôture exercice 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 55 422,17 €		- €	- 55 422,17 €		- €	- 55 422,17 €
FONCT	21 493,19 €		- €	21 493,19 €			21 493,19 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	21 493,19 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	21 493,19 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	21 493,19 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### 8- Vote des taux

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien des taux de fiscalité locale.

### 9- Budgets primitifs 2022

Il est distribué un document mettant en évidence les éléments déterminants de l'élaboration des différents budgets. M. le Maire présente au conseil municipal les budgets :

- Budget principal Commune
- Opérations Forestières
- Lotissement

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Commune</b>	1 002 065,21 €	734 601,87 €
<b>Opérations forestières</b>	268 159,25 €	69 179,19 €
<b>Lotissement</b>	87 415,36 €	65 922,17 €

Il invite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs observations.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote à l'unanimité** les budgets primitifs 2022 équilibrés en recettes et en dépenses.

#### **10- Travaux 2022**

- **Réserve incendie rue de la Douane**

Suite aux remarques du service incendie Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier la mise en place d'une réserve incendie Rue de la Douane.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier ces travaux à l'entreprise Santangelo pour un montant de 21.382,80 € TTC.

- **Aménagement rue Dalège**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'aménagement de la rue Dalège (réalisation de trottoirs, d'entrées chartières, de zone de circulation en enrobés et d'un escalier 4 marches).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise Eurovia pour un montant de 57.548,88 € TTC.

#### **11- Emprunt**

Monsieur le Maire propose de faire un emprunt de 150.000 € sur 13 ans pour le financement des travaux à venir.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à conclure cet emprunt auprès de l'Agence France Locale

## **12- Subventions 2022**

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les subventions à verser en 2022 après avoir étudié les demandes reçues.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de verser les subventions suivantes :

- Associations extérieures :
  - Comite Ligue contre le Cancer : 100 €
  - Secours Catholique Charleville-Mézières : 100 €
  - Union DDEN des Ardennes : 140 €
  - Restos du Cœur : 100 €
  - Secours Populaire : 100 €
  - SPA : 100 €
  - Banque Alimentaire des Ardennes : 100 €
  - ASMUP 08 100 €
  
- Associations communales
  - Caisse des Ecoles 300 €
  
  - Football Club de Haybes- Fépin- Hargnies 1000 €
  
  - ASLH 900 €
  
  - Comité de jumelage Hargnies Pietrabbondante 650 €
  
  - Association de protection du patrimoine d'Hargnies 650 €
  
  - La Journée du Cheval 650 €

## **13- Renoncement à l'écoquartier et nouveau projet d'aménagement de l'Hullovoye**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa volonté de renoncer au projet d'écoquartier de l'Hullovoye et de se mettre en contact avec des aménageurs pour concevoir un autre projet.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

## **14- Béguinage**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'acquisition de l'immeuble situé 32 rue Gabriel Brichet appartenant aux consorts HUBERT, en vue d'y aménager un béguinage.

## **15- Questions diverses**

Teddy BISKUPSKI fait le point sur les sujets suivants :

- Reconduction du marché aux fleurs le dimanche 22 mai de 9h à 13h
  
- Présence d'une épicerie ambulante (épicerie, fruits et légumes) les mardis 5 et 19 mai de 17h à 18h sur la place de l'église.

-Saison culturelle : il y aura 1 spectacle en novembre 2022 et 1 en mars 2023 à Hargnies.

-6 séances de cinéma seront programmées dans l'année.

La circulation route du Pont Colin est évoquée par Anne CHARLES, la circulation des poids lourds y étant importante et entraînant une détérioration de la chaussée. Teddy BISKUPSKI propose de faire effectuer un comptage de la circulation par le DDT.

La séance est levée à 22h30



## **Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de HARGNIES.

### **Présents :**

Bernard DEFORGE, Teddy BISKUPSKI, Stéphane THIBAUX, Delphine DEHOUX, Anne CHARLES, Sylvie GUIOT, Guillaume GESNOT, Ludovic CAILTEUX.

### **Absents :** aucun

Teddy BISKUPSKI est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

### **Béguinage**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'acquisition de l'immeuble situé 32 rue Gabriel Brichet appartenant aux consorts HUBERT, en vue d'y aménager un béguinage.